

2026/15



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée ZA du Pountet 32300 Mirande - Tél : 05 62 66 72 90

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 032-253200984-20260521-2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

Objet :

- 1 - Création de l'assemblée délibérante et élection du Président
- 2 - Création des postes de vice-présidents
- 3 - Election des vice-présidents
- 4 - Election du bureau syndical

VU le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai à 17 heures 30 minutes,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle André Beaudran 32300 MIRANDE sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY Francis - Président sortant.

Date de la convocation : 11 mai 2026

Etaient présents : 67 délégués Procuration (s) : 0 Quorum : 47

Absents excusés et représentés (15) : GILLES Pierre et QUINCY Philippe, délégués de BLOUSSON-SÉRIAN – ARNOUX Marie-Jeanne, déléguée de CAZAUX-VILLECOMTAL représentée par MAILLARD Franck, suppléant - CASTAY Jean-Marc, délégué de HAGET représenté par TEULÉ Viviane, suppléante - ROBERT Olivier, délégué de LABÉJAN représenté par LACAZE Maryse, suppléante – MONFORT Karine, déléguée de LOURTIES-MONBRUN – MEILLON Jean-Luc, délégué de MARCIAC représenté par PESANDO Christophe, suppléant - MARGUERITTE David et LAPEZE Marie-Christine, délégués de MONLEZUN - BRONNER Michel, délégué de MONTESQUIOU représenté par DUPREZ Aurélie, suppléante CARAMBAT Monique, déléguée de PEYRUSSE-GRANDE - BALAGNA Franck et QUENTIN Nathalie, délégués de PONSAN-SOUBIRAN - BUCKVALD Estelle et POURQUET Marie-Christine, déléguées de SAINT-ARROMAN - MATHARAN Sandrine, déléguée de SAINT-JUSTIN représentée par BOURBON Claire, suppléante – LEFEVRE Christian, délégué de SCIEURAC-ET-FLOURÈS – COUREAU Gérard, délégué de TRONCENS représenté par LOUBERE Stéphanie, suppléante – SCAMANDRO Serge, délégué de VIOZAN représenté par MEZIERES Nathalie, suppléante.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CENEDA Alain délégué de la commune de MARSEILLAN doyen d'âge, qui, après l'appel nominal a déclaré installés les 92 conseillers titulaires (et 92 suppléants) représentants les 92 communes adhérentes dans leurs fonctions « membre du Comité Syndical ».

Le comité syndical a choisi pour secrétaire Mme BOUTIN Madline – Déléguée suppléante de la commune de LOUBERSAN

Election du président

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L 2122.7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122.7 de ce code.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat (s) : Francis DUPOUEY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	67
Bulletins blancs ou nuls :	7 (5 blancs – 2 nuls)
Suffrages exprimés :	60
Majorité absolue :	47

M. DUPOUEY Francis : 60 voix

Monsieur Francis DUPOUEY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président et a été installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Création des postes de vice-présidents

Monsieur le Président rappelle que la création du nombre de vice-présidents relève de la compétence du comité syndical.

En vertu de l'article L 5211.10 du Code général des collectivités territoriales, le conseil détermine librement le nombre de vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Il est proposé la création de 2 postes de vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par

Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix

La création de 2 postes de vice-présidents.

Election des vice-présidents

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 52.11.1 à 3

VU la délibération du comité syndical fixant le nombre de vice-présidents à deux,

Monsieur le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du président. Il propose de procéder à l'élection des Vice-Présidents à mains levées. Il demande aux membres du Comité de se prononcer sur un vote à mains levées :

Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix

A/ Election du Premier vice-président

Candidat : Monsieur Claude DESANGLES – Maire et Délégué titulaire de la commune de SAINT-CHRISTAUD

Les résultats sont les suivants :

Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix

Ont obtenu : M. Claude DESANGLES : 67 voix

Monsieur Claude DESANGLES est proclamé premier vice-président.

B/ Election du second vice-président

Candidate : Madame Isabelle PIQUE – Déléguée titulaire de la commune de SAINT-OST

Les résultats sont les suivants :

Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix

Ont obtenu : Madame Isabelle PIQUE : 67 voix

Madame Isabelle PIQUE est proclamée deuxième vice-présidente

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Composition du Bureau Syndical

M. DUPOUEY Francis	Délégué de la commune de CLERMONT-POUYGUILLÈS	PRÉSIDENT
M. DESANGLES Claude	Délégué de la commune de SAINT-CHRISTAUD	1 ^{er} VICE-PRÉSIDENT
Mme PIQUE Isabelle	Déléguée de la commune de SAINT-OST	2 ^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
M. FORGUES Gérard	Délégué de la commune de MIRANDE	
M. GARBAY Jacques	Délégué de la commune de MASSEUBE	
M. BRONNER Michel	Délégué de la commune de MONTESQUIOU	
M. MEILLON Jean-Luc	Délégué de la commune de MARCIAC	
M. DA COSTA Manuel	Délégué de la commune de MIELAN	
M. COUREAU Gérard	Délégué de la commune de TRONCENS	
M ^{me} BARBÉ Fabienne (M ^{me})	Déléguée de la commune de GAZAX-ET-BACCARISSE	

Contre : 0 voix Abstention (s) : 0 voix Pour : 67 voix.

Lecture de la charte de l'élu local.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président, DUPOUEY Francis

La secrétaire de séance, BOUTIN Madline




La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 27 mai 2026

Date d'affichage : 27 mai 2026